

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-326
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Acquisition de trois fourgons pour les services de Saint-Flour Communauté
Notification**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant les besoins de service pour assurer les missions opérées par les services de Saint-Flour Communauté ;

Vu la consultation réalisée du 8 avril 2025 au 6 mai 2025 sur la plateforme www.achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée du 22 mai 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition d'acquisition :

- d'un véhicule **IVECO Daily 35C14**, 140 cv auprès du garage CAYLA SAS, 12510 OLEMPS pour un montant de 42 400,00 € HT soit 50 880,00 € TTC (opération budgétaire n°21) ;
- d'un véhicule **NISSAN Interstar** 130 cv auprès du garage SOVECA, 63360 Gerzat pour un montant de 46 000,00 € HT soit 55 200,00 € TTC (opération budgétaire n°21) ;
- d'un véhicule **NISSAN Interstar** 150 cv auprès du garage SOVECA, 63360 Gerzat pour un montant de 42 800,00 € HT soit 51 360,00 € TTC (opération budgétaire n°18 au budget général et n°11 au budget annexe collecte des OM) ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : De dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 et au budget annexe Collecte des OM – Déchetteries 2025 ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

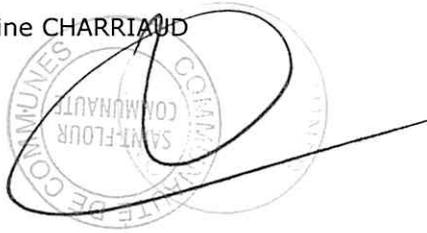
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 22 mai 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250522-DEC2025-326-AU
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 26 MAI 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

26 MAI 2025